

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 avril 2011

### Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,  
Mr. CARLIER, DUGLAND, METIVIER,  
Mme JACOB, Melle PHILIPPON, Melle RENOULT, Mme VAILLANT

### Étaient excusés :

Mme HUREAU (pouvoir à Melle Philippon), M. COSTE (pouvoir à M. Métivier)

### Était absent :

M. BEAUFORT

La séance est ouverte à 19h15. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER.

### 1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2011 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

### 2/ Délibérations :

#### a) Vote du Compte administratif 2010 : (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

Le Conseil municipal prend connaissance du compte administratif de l'année 2010. Il fait apparaître :

Section d'investissement : excédent de **12 418,69 €**

Section de fonctionnement : excédent de **44 670,41 €**

Le compte administratif fait donc apparaître un excédent global de **57 049,10 €**

Sous la présidence de Mme M.J. JACOB, doyenne d'âge, la délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2010 est mise au vote. M. le Maire, responsable de l'exécution du budget 2010, ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil.

#### Résultat du vote :

Votant : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

#### b) Vote du compte de résultats 2010 : (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

Le Conseil municipal prend connaissance du compte de résultats de l'année 2010. Il s'établit comme suit :

	CA 2010	Report 2009	Résultat 2010
Investissement	12 418,69 €	-28 760,25 €	-16 341,56 €
Fonctionnement	44 670,41 €	154 367,02 €	170 277,18 €
Total	57 049,10 €	125 607,77 €	153 935,62 €

#### c) Vote du budget primitif 2011: (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

#### Affectation du résultat au budget primitif 2011 :

RF 002	Recettes section de fonctionnement	<b>153 935,62 €</b>
DI 001	Dépenses section d'investissement	<b>-16 341,56 €</b>
RI 1068	Recettes section d'investissement	<b>+16 341,56 €</b>

Le conseil municipal prend connaissance en détail des montants alloués aux différents comptes ou opérations inscrites au budget primitif de l'année 2011 sections de fonctionnement et d'investissement, ces deux budgets devant être équilibrés (recettes = dépenses) Le détail du budget primitif 2011 est consultable par tous à tout moment en mairie. Le budget primitif 2011 s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	354 805,64 €	354 805,64 €
Investissement	256482,56 €	256 482,56 €
<b>Budget global 2011</b>	<b>611 288,20 €</b>	<b>611 288,20 €</b>

Résultat du vote :

Votant : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**d) Demande de subventions DETR :**

Certaines opérations inscrites au budget primitif 2011 sont éligibles aux subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui remplace l'ancienne DGE (dotation Globale d'Équipement) Sont concernées cette année :

L'acquisition d'un tracteur tondeuse, le réaménagement de l'atelier communal.

La délibération autorisant M. le Maire à solliciter l'octroi de ces subventions est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**e) Nomination d'un représentant et d'un suppléant à la Commission Intercommunale d'Accessibilité :**

M. le Maire propose avec l'accord des intéressés que soit nommés :

Titulaire : M. CARLIER Michel

Suppléant : M. METIVIER Vincent

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**f) Amortissement du logiciel de gestion JVS**

La délibération portant sur l'amortissement du logiciel de gestion JVS est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**g) Indemnité secrétaire de mairie :**

Suite au recrutement de Mme BARBIER au poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire, celle-ci peut bénéficier du versement de l'I.E.M.P. ou de l'I.A.T. ou des deux.

Après discussion, compte tenu de la diversité des tâches confiées à Mme Barbier, le Conseil Municipal décide de verser à Mme Barbier une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) affectée d'un coefficient multiplicateur de 4. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**h) MNT :**

Le Conseil Municipal décide que Mme BARBIER bénéficiera à compter de la date de son embauche de la prise en charge à 0.50 % de ses cotisations à la MNT « complément de salaire » comme l'ensemble des employés communaux inscrits au tableau des effectifs de la Commune. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

i) **Taux d'imposition 2011 :**

M. le Maire rappelle les taux moyens constatés dans différentes communes avoisinantes et les moyennes départementales. Il apparaît que le taux d'imposition du foncier non bâti est anormalement bas dans notre commune. Il lui semblerait judicieux de corriger progressivement cette « anomalie » et propose donc de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti et d'augmenter le taux du foncier non bâti de 6%. Plusieurs conseillers municipaux trouvent qu'il est anormal que les viticulteurs (majorité du NB sur notre commune) supportent l'augmentation des impôts communaux. D'autres simulations sont étudiées et discutées âprement. Finalement, Le Maire soumet aux membres du conseil une augmentation de 1% sur la TH et la TFB et 4,5% sur la TFNB. Les nouveaux taux seraient donc de :

Taxe d'habitation :	10,02 %
Taxe foncier bâti :	10,14 %
Taxe foncier non bâti :	15,83 %

**Résultat du vote :**

Pour : 7    Contre : 2    Abstention : 1

**3/ Questions diverses :**

a) **TOUR de PICARDIE :**

Interdiction de circulation et de stationnement le samedi 14 mai de 15h00 à 17h30 pour permettre le passage de la course cycliste en toute sécurité. Une information sera faite à la population et par voie d'affichage municipal.

b) **Achat d'un terrain sis sur les bords de Marne :**

M. le Maire a rencontré Me NOTTA pour la finalisation de l'achat du terrain appartenant à M. Fanton. L'acte de vente sera signé prochainement. Le conseil autorise l'inscription de la dépense (environ 650 € au budget de la Commune)

c) **Bien sans maîtres :**

La procédure est longue difficile ...et coûteuse. Le Conseil estime que ce n'est pas une priorité compte tenu des terrains concernés mais étudiera la question plus en détail avant toute décision.

d) **Lovers et charges de la location de l'école à Diane Créations :**

Malgré plusieurs courriers concernant le règlement des créances dues, nous n'avons aucun signe de vie de la locataire des locaux de l'ancienne école. A défaut de réaction, M. le Maire propose d'avoir une réponse plus radicale, à savoir la résiliation du bail pour non-respect des clauses et mise en contentieux par l'intermédiaire des services de la trésorerie. Le montant de la dette est de l'ordre de 10000 €.

e) **Dégradation du Chemin de Champillon :**

Nous avons eu une réponse de la part de l'entreprise Dequeckeire qui a procédé au débardage de bois durant l'hiver, entraînant la dégradation du chemin de Champillon. Première avancée positive mais difficile de faire un pronostic sur une éventuelle remise en état du chemin. Affaire à suivre.

f) **Marchés publics Abri Bus et tente de réception :**

Les marchés sont en cours de rédaction et seront lancés rapidement.

g) **Rampe handicapée Mairie :**

Le marché public est également en cours de rédaction et devrait être lancé bientôt. Rendez-vous avec le maître d'œuvre vendredi 29 avril.

h) **Ecoles :**

La fermeture de classe à l'école de Brasles n'est toujours pas levée malgré une rencontre des élus avec Mme l'Inspectrice d'Académie et la prise en compte des effectifs réels lors du comité technique paritaire du 8 avril 2011. De nouvelles actions sont prévues dès la rentrée des vacances de Printemps jusqu'au conseil départementale éducation nationale du 13 mai 2011.

i) **Agenda Glanois et Feuille de Chêne :**

Un bulletin d'information « Agenda Glanois » sera distribué le 4 mai 2011 dans les boîtes aux lettres annonçant les prochains événement locaux. La Feuille de Chêne paraîtra fin juin 2011.

j) **Fermetures exceptionnelle de la mairie :**

La mairie sera fermée le samedi 11 juin 2011 (Pentecôte)

k) **Permanences des élus :**

Répartition des permanences du samedi matin en mai et juin 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.